

HALL B  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° B23 au 2ème étage

ENTREE	7,60 m²
SEJOUR CUISINE	27,13 m²
CHAMBRE 1	11,99 m²
CHAMBRE 2	11,20 m²
CHAMBRE 3	10,36 m²
SALLE DE BAINS	5,95 m²
SALLE D'EAU	2,31 m²
WC	1,23 m²
DEGAGEMENT	5,55 m²
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>83,32 m²</b>

BALCON	16,51 m²
TERRASSE	55,43 m²
<b>SURFACE ANNEXE</b>	<b>71,94 m²</b>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>155,26 m²</b>

LÉGENDE				1/3
VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur	
VC	Volet coulissant	C	Cuisson	
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle	
GC	Garde corps	LL	Lave-linge	
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif	
PL	Placard	ETEL	Tableau électrique	
	Sèche-serviettes	CT	Chauffe-eau thermodynamique	

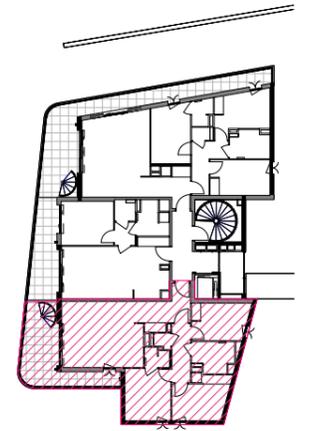
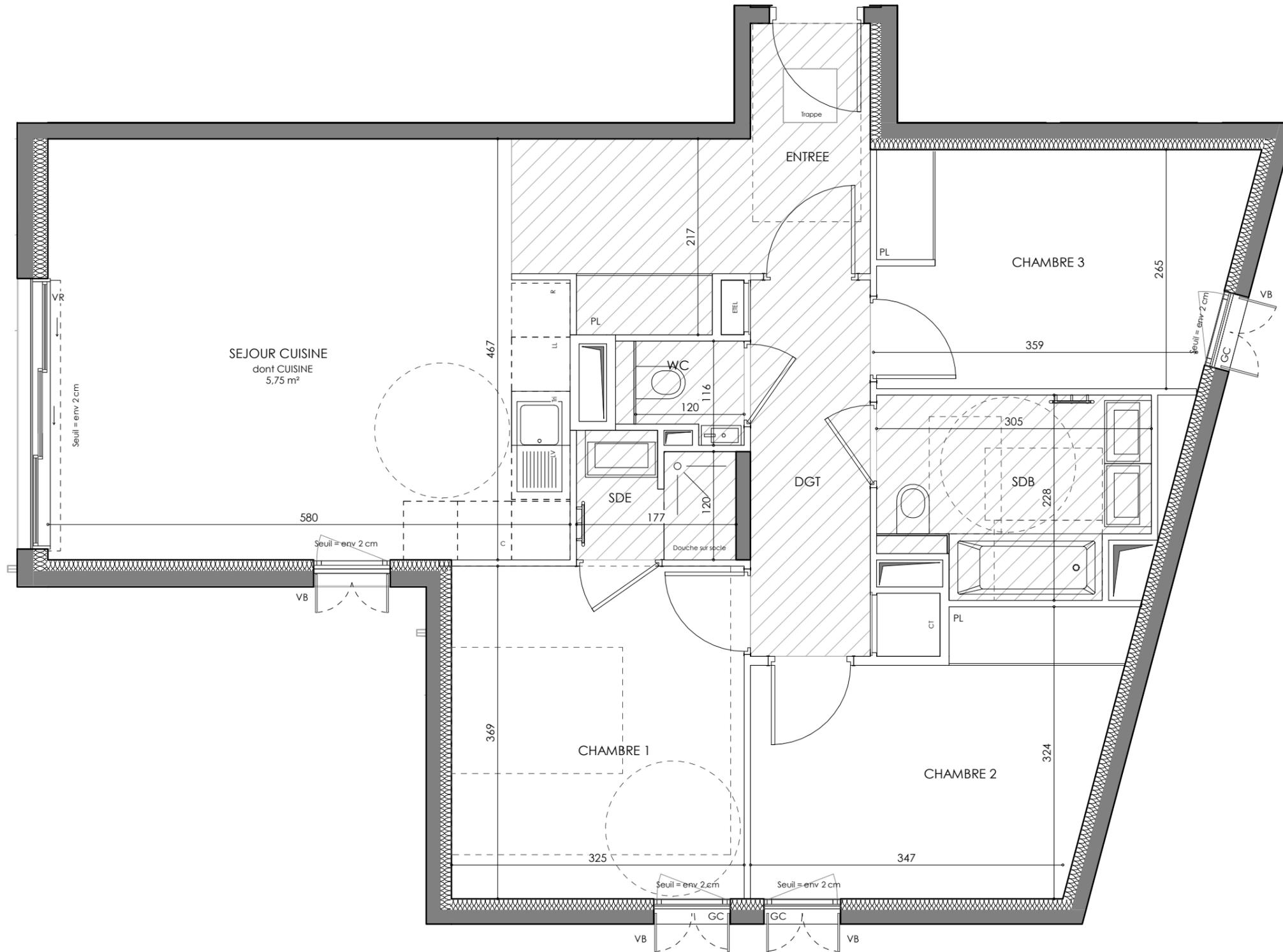
	Ouverture coulissante		Ouverture oscillo-battante		
Indice A			09/2022		
Echelle	0	1	2	3	4m

Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

N° B23



HALL B  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° B23 au 2ème étage



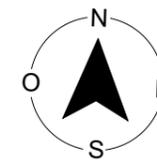
LÉGENDE 2/3

VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
VC	Volet coulissant	C	Cuisson
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle
GC	Garde corps	LL	Lave-linge
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif
PL	Placard	EDEL	Tableau électrique
	Sèche-serviettes	CT	Chauffe-eau thermodynamique



Indice A 09/2022

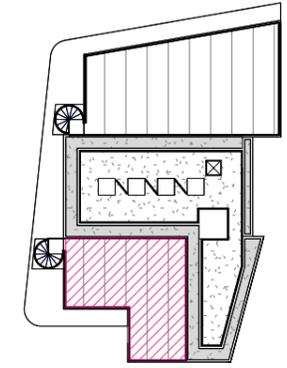
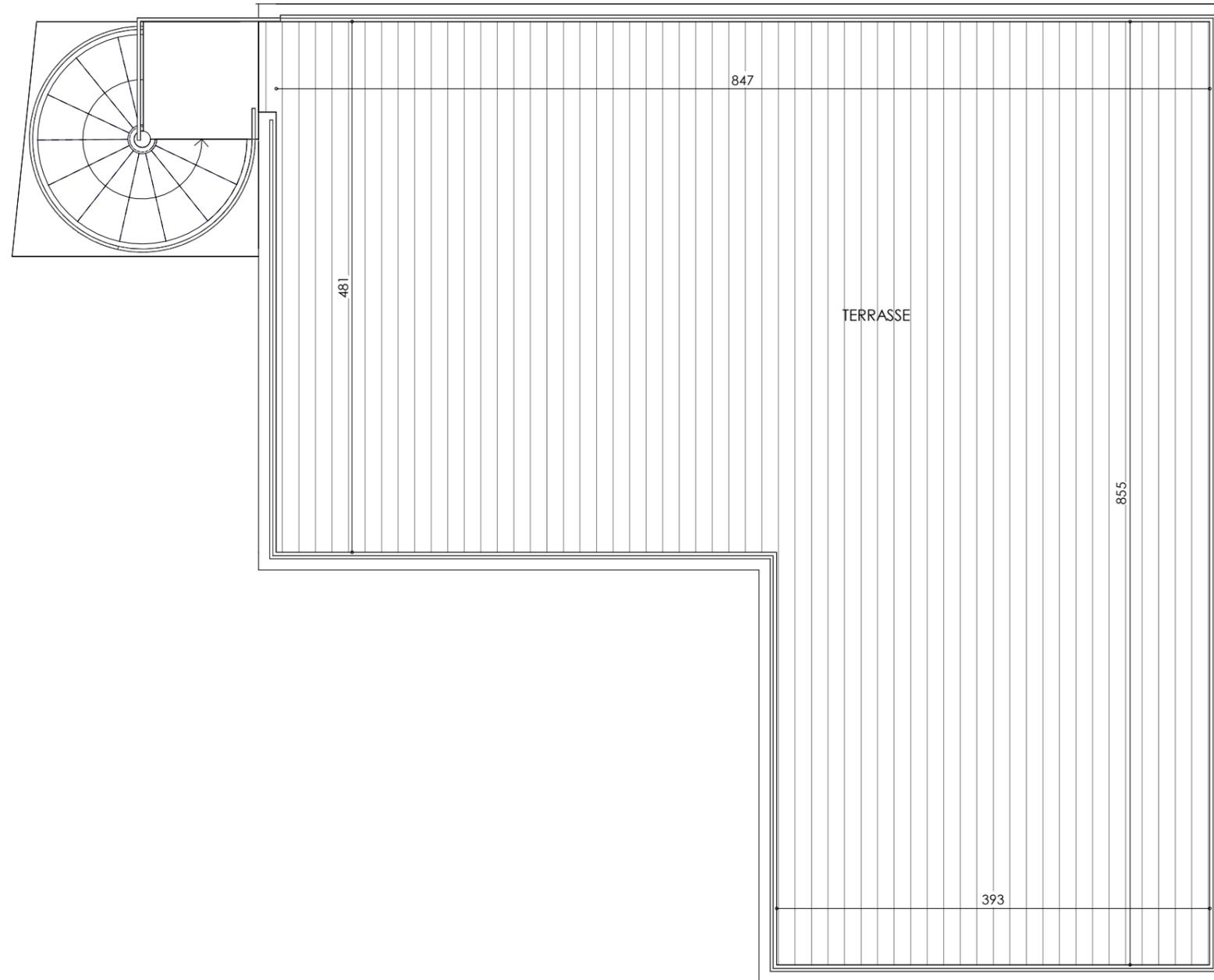
Echelle 0 1 2m



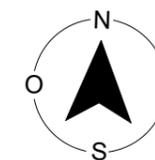
Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



HALL B  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° B23 au 2ème étage



LÉGENDE 3/3

VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
VC	Volet coulissant	C	Cuisson
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle
GC	Garde corps	LL	Lave-linge
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif
PL	Placard	ETEL	Tableau électrique
	Sèche-serviettes	CT	Chauffe-eau thermodynamique



Indice A 09/2022

Echelle 0 1 2m

JEAN-PAUL GOMIS ARCHITECTURE

Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.»